

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2019 à 20 heures**

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

**Absents** : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri.

**Secrétaire de séance** : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Adhésion à la convention de participation au régime de prévoyance signée entre le CDG 07 et la M.N.T.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait pris en mars 2019 une délibération donnant mandat au CDG07 pour une consultation d'organismes pour la garantie « prévoyance » destinée à assurer le maintien de salaire des agents en arrêt maladie. Ce mandat laissait la commune libre d'adhérer à la convention de participation en prévoyance souscrite par le CDG 07 à l'issue de cette consultation. Il rappelle également que la commune participe au régime « prévoyance » par un versement de 8 € mensuel par agent et qui vient en déduction de la cotisation salariale.

L'offre de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a été retenue par le CDG 07 comme la plus intéressante et le contrat mutualisé qui est proposé à la commune permet aux agents de souscrire à la formule 2, au taux de 1,49 % (collectivité à partir de 11 agents) pour bénéficier de la couverture incapacité de travail + invalidité et de la couverture du régime indemnitaire. Le contrat actuel également avec la MNT est au taux de 2,16 %. Monsieur le Maire propose donc au conseil d'adhérer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au contrat mutualisé souscrit par le CDG 07 auprès de la MNT pour une durée de 6 ans, dont 3 ans garantis sans augmentation et les 3 dernières années garanties avec une augmentation maximum de 3 %.

Après avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 07 pour le risque « prévoyance » aux conditions exposées en maintenant la participation de la commune à 8€ par agent.

**Acceptation du fonds de concours attribué par Val'Eyrieux pour l'aire multisport au stade**

M. le Maire présente la convention avec Val'Eyrieux concernant le fonds de concours attribué à la commune par décision du conseil communautaire suite au dossier déposé pour une aide aux travaux à réaliser pour l'aménagement d'une aire multi activités en bordure du stade. Le montant en est fixé à 20% de la somme à la charge de la commune soit 1 413,00€ maximum, avec un versement de 50% à l'engagement de la dépense et le solde au prorata des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le versement de ce fonds de concours à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **Modification du nom de l'acquéreur du bâtiment abritant l'ancienne caserne de pompiers**

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil du 8 mars 2019 décidant de la vente du bâtiment communal abritant l'ancienne caserne de pompiers au profit de Cyril et Thierry GIMET co-gérants de Taxis de l'Eyrieux Ambulances de l'Eyrieux Ambulances associées et Ambulances Saint Martinoise. Depuis cette décision la dénomination de cette société est devenue GIMET LUQUET, Société Civile Immobilière et Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter ce changement de dénomination pour la signature de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le changement de nom de l'acquéreur et la vente du bâtiment de l'ancienne caserne de pompiers à la Société Civile Immobilière GIMET LUQUET.

### **Approbation de la modification simplifiée du règlement graphique du PLU (suite à erreur matérielle)**

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément à la délibération prise le 19 juin 2019, la procédure de modification simplifiée du règlement graphique du PLU a été lancée. Une consultation des personnes publiques associées au PLU s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août 2019 sans recueillir d'observation sur le projet qui a ensuite été mis à disposition du public en mairie, du 26 août 2019 au 25 septembre 2019 sans opposition au projet.

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette modification simplifiée du règlement graphique du PLU (suite à erreur matérielle) et autorise Monsieur le Maire à continuer la procédure administrative (transmission au Préfet, publicité et affichage) pour l'obtention du caractère exécutoire et la procédure de correction des plans de zonage.

### **Proposition d'une cession de parcelle, quartier Le Gua, suite à une demande de Maître Guin**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du contentieux avec M. GUIN, Maître GUIN a fait, par l'intermédiaire de l'avocat de la commune, une proposition de renoncer au rétablissement du franc-bord sur la rive droite du béal contre la cession d'une bande d'une largeur d'un mètre jouxtant immédiatement la rive gauche du béal. Dans la perspective de mettre fin au contentieux, M. le Maire propose au conseil que la commune vende à M. GUIN la totalité de la parcelle AB 0299 concernée qui possède par ailleurs la servitude du champ d'épandage de l'assainissement de M. POSTAL situé sur cette parcelle, M. GUIN devant prendre en charge tous les frais découlant de cet arrangement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le principe de cette vente dont le prix devrait couvrir les frais engagés par la commune pour sa défense dans ce contentieux. Il autorise M. le Maire à transmettre cette proposition à notre avocat.

### **Demande de subvention de l'école publique Le Cheylard**

M. le Maire présente la demande de subvention de l'école publique du Cheylard pour la participation de deux élèves de la commune scolarisés dans leur établissement à un séjour nature environnement. Cette subvention de 44 € correspond à 2 nuits pour ces 2 enfants.

Après en avoir délibéré le conseil accepte le versement de cette subvention à l'école publique du Cheylard.

### **Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Boules**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Amicale boule St Martinoise pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Bouliste de l'Ardèche qui se tiendra à la salle polyvalente de St Martin de Valamas le samedi 26 Octobre 2019. Après en avoir délibéré, le conseil adopte une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation de cet évènement à St Martin.

### **Demande de mise à disposition d'un local pour stockage de bouchons**

M. le Maire présente la demande de Madame Régine BRUNEL de mise à disposition d'un local de 50 m2 pour trier les bouchons dont elle organise la collecte au profit d'associations qui aident les personnes handicapées, cette démarche de solidarité étant en même temps une démarche de tri sélectif. Il propose de mettre à disposition un local dans un des garages communaux du Pont. Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite.

### **Questions diverses**

- Aménagement cuisine Bâtiment la Gare : Les travaux pour l'aménagement de la cuisine du snack du bâtiment de la gare ont été estimés à un montant minimum de 16 500€. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Région qui est de 20% maximum des frais engagés. Le conseil après en avoir délibéré donne à l'unanimité son accord pour effectuer cette demande de subvention.
- Le Maire d'Arcens sollicite l'autorisation d'utiliser les pistes forestières allant de la Forêt de Gerland (propriété de la commune de St Martin) à la voirie communale de la Route de Mayas pour le déboisement des parcelles communales d'Arcens dans le cadre de l'opération de rénovation des captages communaux de Gerland. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Travaux goudronnage 2019 : L'offre de la société Eiffage a été retenue pour la réalisation des travaux de goudronnage 2019 pour un montant de 59 993,72 € TTC. Ils concerneront la route du Vernet, la rue du Jeux de boule, la route de La Blache, le chemin Lavis, l'impasse de Nant, la rue des Jardins et la route de la Grange.
- Déploiement de la Fibre : Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) en charge du déploiement de la fibre vers les usagers a lancé les premières démarches pour le déploiement à Saint Martin qui est programmé entre 2021 et 2023. Une première réunion avec le bureau d'études a permis d'examiner trois implantations possibles du local technique répartiteur à construire qui doit répondre aux contraintes de l'urbanisme et aux contraintes techniques (surface, accessibilité 24h/24h, distance du central téléphonique d'Orange ...). Les échanges avec le bureau d'études se poursuivent pour arriver à une localisation satisfaisante.
- Le SDE 07 a adressé à la commune le bilan de ses interventions : dossiers en cours ou achevés en matière d'électrification, d'éclairage public, de MDE-ENR (maîtrise de la demande d'énergie - énergie renouvelable) et de bornes. Le total des participations du SDE 07 sur cette période est de 29 251,38 € soit 58% des 50 582,54 € TTC engagés par la commune. La dernière intervention concerne les travaux d'isolation réalisés à l'ADMR pour un montant de 6 572 € et qui ont été subventionnés à 50 % par le SDE 07.
- Nouveau columbarium : Les 6 cases du columbarium actuel ayant été vendues, un nouveau columbarium de 14 cases et un «jardin du souvenir» sont en voie d'achèvement au nouveau cimetière.

- Photocopieurs école publique : Les établissements Neveu signalent qu'ils ne peuvent plus assurer la maintenance des photocopieurs des écoles primaire et maternelle publiques, les pièces détachées et fournitures ne sont plus disponibles. Ils proposent de les remplacer par deux appareils d'occasion pour un montant total de 2.500 € HT dont ils garantissent la maintenance pour 5 ans. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de changer les deux photocopieurs et d'accepter la proposition des établissements Neveu.
- Mme CHASSON signale à M. le Maire les difficultés rencontrées par sa mère pour se déplacer Rue Royale et demande l'installation d'une rampe. Les premières études ont montré qu'une telle installation est complexe de par la configuration des lieux.
- Monsieur et Madame BEYDON informent la Mairie qu'ils prennent leur retraite et ne viendront donc plus sur le marché de Saint de Martin.
- Courriers de remerciements :
  - o Le Secours catholique remercie la Mairie pour la subvention accordée en 2018.
  - o M. et Mme André CHALANCON remercient le conseil municipal et le service technique pour les travaux réalisés sur la voie communale devant chez eux.
  - o M. Pierre HIRT remercie M. le Maire pour l'autorisation accordée de rouvrir un chemin rural qui a permis au Centre de loisirs d'organiser une journée d'initiation au géocaching avec St Agrève. M. le Maire a également donné l'autorisation de rouvrir le chemin encadré reliant St Martin à Morteveille pour y installer de nouvelles caches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.